

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois.	10 — — — — — 13 —
Trois mois.	5 25 — — — — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — — — — —	Express.
3 — 36 — — — — —	matin, Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — — — — —	Omnibus.
5 — 31 — — — — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — — — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — — — —	Omnibus-Mixte.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Nous avons annoncé que les trois notes de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, relatives aux affaires de Pologne, étaient parties pour Saint-Petersbourg.

Nous croyons pouvoir ajouter que ces notes sont conçues dans l'esprit de la plus parfaite modération; elles invoquent les sentiments d'humanité, l'intérêt de la paix de l'Europe, pour demander à la sagesse de l'empereur Alexandre des concessions propres à mettre un terme à une situation qui blesse la justice, qui trouble l'ordre européen et qui est, pour la Russie elle-même, une cause de malaise et un sérieux embarras.

Le caractère de cette intervention diplomatique, parlant au nom de l'Europe, sera facilement apprécié par l'opinion publique. Si l'action de la France avait été isolée, sa portée serait toute différente, et on pourrait y voir avec raison le germe de graves éventualités.

Mais ici l'entente de trois puissances comme l'Angleterre, l'Autriche et la France, nous paraît plutôt de nature à rassurer les esprits qu'à faire naître des alarmes.

Quand on voit à côté de la France, par exemple, l'Autriche, l'une des puissances copartageantes, qui possède la Gallicie en vertu du traité de 1772 et qui a occupé Cracovie malgré les traités de 1815, il est impossible de ne pas admettre qu'un tel rapprochement ne soit la meilleure garantie de la modération et de la réserve qui président aux résolutions des puissances unies.

Nous espérons donc que de cette intervention diplomatique, que la France a eu l'honneur de provoquer et de constituer, sortira la liberté de la Pologne, sans que la paix de l'Europe en soit troublée.

On mande de Saint-Petersbourg, le 10 avril, que l'empereur, répondant à l'Adresse de la noblesse, a dit :

« Comme gentilhomme, je partage entièrement vos sentiments. Je suis persuadé qu'ils vous sont communs avec toute la noblesse russe. J'espère que vous les transmettez à vos enfants. Je comprends l'amour de la patrie tel que vous l'avez exprimé. Il a constitué la force de la Russie pendant des siècles, de génération en génération. Il restera la garde certaine de sa puissance. » — Havas.

Une dépêche annonce qu'une amnistie vient d'être décrétée à Saint-Petersbourg. Cette mesure, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance, sera accueillie avec satisfaction par l'opinion publique en Europe, et elle permet d'espérer que les négociations diplomatiques auront un heureux résultat. Voici la dépêche qui nous est transmise :

Saint-Petersbourg, 12 avril.

Un manifeste impérial décrète l'amnistie pour les insurgés polonais. Il est dit dans cette pièce :

« Sur nous repose l'obligation de préserver le pays du retour des désordres et d'ouvrir une ère nouvelle à la vie politique, qui veut être basée sur l'organisation rationnelle de l'autonomie administrative locale. Nous avons posé les bases de cette autonomie dans des institu-

tions qui sont octroyées, mais qui n'ont pas encore été expérimentées; nous maintenons ces institutions, nous réservant de procéder à leur développement, suivant le besoin; le temps et le pays. »

Un ukase étend l'amnistie aux insurgés des provinces occidentales de la Russie. — Havas.

Les nouvelles de Pologne continuent à mentionner des engagements de peu d'importance entre les troupes russes et les bandes polonaises.

Selon la Gazette du Danube, la violation de la frontière gallicienne par les Russes aurait motivé des réclamations de la part de l'Autriche, laquelle, d'ailleurs, exercerait une surveillance plus active sur cette frontière, tant pour ne donner au cabinet de Saint-Petersbourg aucun sujet de plainte, que pour empêcher le mouvement de se propager en Gallicie. (La France.)

Lemberg, 9 avril. — Un nouveau journal polonais, qui se publie ici, a fait le relevé de tous les bulletins officiels russes et en résume les résultats. D'après ces bulletins, il y aurait eu, dans le royaume de Pologne, du 23 janvier au 27 mars, 61 combats en tout. Dans ces combats, 6,193 insurgés ont été tués, 67 blessés, et 4,177 faits prisonniers; les Russes, au contraire, ont eu 61 hommes tués, 192 blessés et 9 hommes faits prisonniers. Il résulterait de là que les insurgés ont perdu cent fois plus d'hommes que les Russes, qui n'auraient eu, en moyenne, qu'un homme tué par combat. (Presse de Vienne.)

Cracovie, 11 avril, midi. — Un détache-

ment d'insurgés, commandé par le major Lopacki, et bien armé, a occupé, le 9, la ville de Poloniec, dans le palatinat de Sandomir.

Plusieurs détachements parcourent le pays, dans les environs de Malogocz, palatinat de Cracovie. — C'est le colonel Czechonski (non Czachurski), qui a commandé dans la brillante affaire de Radom.

Cracovie, 11 avril, 2 h. 15 m. soir. — Padlewski vient de diviser son corps en divers détachements qui se sont déjà emparés de plusieurs postes russes dans le palatinat de Ploco. Le détachement de Czechowski inquiète les Russes campés près de Wachock. Des troupes russes, venant de Sandomir et d'Opatow, se dirigent contre lui. Les Russes ont éprouvé un échec près de Bialvezew.

En Podlachie, l'ancien détachement de Levandowski s'est réuni à celui de Sokol. Dans le gouvernement d'Augustow, la ligne du chemin de fer de Kowno à Königsberg a été endommagée en plusieurs endroits.

Dans le combat de Kalwarya, les Polonais ont pris un magasin russe; dans celui de Zozdia, ils ont délivré les prisonniers.

Berlin, 11 avril. — La Gazette de Breslau publie un télégramme de Cracovie en date d'aujourd'hui, 11 heures.

Une nouvelle troupe d'insurgés, commandée par le major Lopacki, a occupé Polamiek, sur la Vistule (province de Sandomir).

Des combats ont eu lieu près de Mingas, en Podlachie; de Kolwarga, dans la province d'Augustowo, et de Lodz, en Masovie.

Berlin, 12 avril. — On mande des frontières de Pologne :

FEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite et fin.)

Le cabaretier, qui était en même temps pêcheur, possédait une barque. Je la lui louai sous le prétexte d'une promenade sur le fleuve, et de cette façon nous le remontâmes.

Après avoir ramé durant à peu près une heure, je reconnus enfin les grands arbres dont m'avait parlé le fils de la Mauresse, la muraille élevée, la porte de couleur brunâtre.

Je ne me trompais pas, la clef allait parfaitement dans la serrure.

Après avoir fait passer mes deux compagnons, je refermai la porte derrière moi.

Bien qu'il fût environ huit heures, nos adversaires n'étaient point encore arrivés.

Je déposai contre un palmier les deux espadons que j'avais portés jusqu'alors, et je procédai à l'inspection du terrain.

Le fils de Fulmen avait dit vrai : non-seulement cet endroit du parc était complètement désert, mais encore il avait tous les aspects d'une forêt vierge.

Grands arbres africains, gigantesque feuillage, lianes suspendues, folles végétations, tout contribuait à donner à ce lieu un aspect grandiose et sauvage.

Après avoir fait quelques pas, nous découvrîmes une petite clairière qu'entourait de tous côtés un rempart de verdure et que tapissait une herbe courte et drue.

Entre nous fut échangé un regard qui voulait dire :

— Ce sera là !

Je retournai prendre les deux espadons et je les plantai dans l'herbe au milieu de la clairière.

Nous n'attendîmes pas longtemps.

Un bruit de pas se fit entendre, le feuillage s'écarta et le fils de la Mauresse parut.

Il était accompagné par deux officiers de la Méduse.

Les témoins s'avancèrent à la rencontre les uns des autres et se saluèrent.

A peine les deux adversaires inclinèrent-ils le front; ils s'entre-regardèrent.

L'un des officiers voulut tenter quelques paroles pacificatrices.

Par un même geste les deux combattants l'arrêtèrent.

Ce n'était pas là une de ces affaires qui peuvent s'arranger : c'était un duel à mort.

Un seul mot, un seul regard suffirent pour faire comprendre à tous la gravité de la situation.

Les deux implacables ennemis jetèrent habits bas, saisirent chacun une épée, la firent ployer sur le sol et se placèrent en face l'un de l'autre.

— Allez! crièrent en même temps nos quatre voix.

Les épées aussitôt s'engagèrent.

Oh! ce fut un terrible combat!

Même force des deux côtés, même acharnement, même colère.

Depuis quelques instants déjà, les deux espadons se tordaient, s'enlaçaient tour à tour, ainsi que des serpents, ou bien traçaient leurs rapides éclairs avec l'étréscillante fulguration de la foudre.

Tout-à-coup ce cri retentit dans le lointain :

— Arrêtez!... arrêtez!...

Dans l'appréhension d'un empêchement quelconque, les deux combattants redoublèrent de rage.

Une seconde fois, le même cri se répéta; puis Wilhelm Kummer apparut tout-à-coup dans la clairière.

Derrière lui se précipite le vieillard auquel j'avais dû laisser la cassette, et qui, dans ce moment encore, agitait dans ses tremblantes mains les différentes reliques qu'elle avait contenues.

— Arrêtez!... dit-il à son tour; ce combat est devenu impossible. Vous êtes mes fils tous les deux... vous êtes frères!

Ce vieillard, ai-je besoin de le dire? c'était le marquis de Torellas.

A cette révélation inattendue, les deux adversaires s'étaient soudainement éloignés l'un de l'autre.

André Lambert n'eut pas un seul instant d'hésitation ni de doute. Tous les pressentiments de son cœur l'avaient déjà préparé à cette joie : c'était bien là son père!

Chez le fils de la Mauresse, au contraire, c'était de la terreur. En voyant surgir tout-à-coup devant lui ce père qu'il avait si cruellement persécuté, ce père que peut-être il espérait mort, il crut tout d'abord à l'apparition d'un fantôme.

Quelques secondes s'écoulèrent ainsi.

Déjà la même pensée renaissait dans le cerveau

Le comité révolutionnaire de Wilna a publié, le 31 mars, un manifeste qui expose les abus du gouvernement russe et fait un appel à l'insurrection. Le comité déclare que la Lithuanie et la petite Russie constituent des parties inséparables de la Pologne. Les paysans et la noblesse ont pris les armes. — Havas.

La députation chargée d'aller présenter au prince Guillaume-Georges de Danemark la résolution de l'assemblée nationale, relative à la couronne de Grèce, est partie d'Athènes. Des informations puisées à bonne source nous permettent d'annoncer que l'offre du gouvernement grec, qui a déjà reçu l'adhésion des puissances intéressées, sera acceptée à Copenhague. Les difficultés qui s'étaient élevées à ce sujet n'existent plus, et l'on peut, dès aujourd'hui, considérer comme définitivement réglée cette question grecque qui a, pendant quelques mois, préoccupé vivement la diplomatie et même inquiété l'Europe.

(La Nation.)

Le Times dit : Nous sommes officiellement autorisés à déclarer que le Danemark n'a pas proposé, ni même eu l'intention de proposer les conditions mentionnées par le Dagblad. Nous pouvons ajouter que le Danemark n'a jamais songé à mettre en avant des conditions étrangères à la situation de la Grèce. Les vues exprimées par le Dagblad sont simplement celles du rédacteur de cette feuille, et elles sont désavouées par le gouvernement de Danemark.

Les lettres d'Athènes du 4 avril, annoncent que l'ambassadeur de France a fait connaître l'approbation donnée par son Gouvernement à l'élection du nouveau roi. Il y a eu à Athènes des rassemblements hostiles parce que l'Assemblée nationale avait voté un traitement mensuel de 300 drachmes pour ses membres. La loi a été retirée. L'affaire du Consul de Bavière, Bernau, n'est pas encore terminée. On prépare à Zante une démonstration monstre pour l'annexion promise.

M. Moraitinis, président de l'assemblée, vient d'être réélu. La commission chargée de l'élaboration de la nouvelle Constitution a presque terminé son travail.

Malgré le vote unanime de l'assemblée nationale, l'élection du roi Georges I^{er} a laissé la population assez froide.

Les lettres de Constantinople du 2 portent qu'une trentaine de Grecs ont remis à sir Bulwer une adresse exprimant leur reconnaissance pour l'Angleterre.

Cent vingt Grecs, ayant à leur tête le fils du général Kalergis, ont remis à l'ambassadeur de France, M. de Moustier, une adresse analogue dans laquelle ils expriment chaleureusement leur gratitude pour la France, leur libératrice et leur amie désintéressée, en ajoutant qu'ils

n'espèrent sérieusement un meilleur avenir qu'avec le puissant concours de la France.

L'ambassadeur a répondu que l'Empereur recevrait avec satisfaction ce témoignage précieux également honorable pour les deux nations. — Havas.

On lit dans le Morning-Post :

La diète de Holstein, poussée par les puissances allemandes, rejettera probablement les propositions libérales du roi de Danemark, parce qu'elles ne sont pas également applicables au Sleswig. Les puissances de l'Europe seront opposées à de telles prétentions qui tendent au démembrement de la monarchie danoise. Elles interviendraient si une tentative était faite pour les réaliser avec un secours étranger.

Vendredi a eu lieu la reprise des travaux du parlement italien. Cette fin de session sera marquée par la discussion de questions importantes. Le président de la chambre a cru devoir le rappeler par une circulaire adressée à tous les députés, pour les engager à se trouver à la réouverture des séances. On cite au nombre des affaires qui viendront immédiatement à l'ordre du jour le rapport de la commission d'enquête sur le brigandage et la proposition de mesures urgentes.

On écrit de Turin que, malgré l'invitation pressante de son président, M. Tecchio, la Chambre des députés ne s'est pas trouvée en nombre le 9, jour de la reprise des séances : 140 membres seulement sur 450, c'est-à-dire pas même un tiers. Messieurs les députés sont les uns à la cour, qui se trouve en ce moment à Florence, et les autres à leurs affaires. En attendant, la discussion du budget se traîne, et les projets de loi ministériels restent enfouis dans les bureaux. (La France.)

Turin, 11 avril. — La Stampa publie une circulaire du ministre de la justice qui rappelle la vigilance aux procureurs du roi sur les tendances subversives de la presse fédéraliste et radicale. Toute atteinte aux principes de la monarchie constitutionnelle et unitaire doit être énergiquement réprimée. — Havas.

Un télégramme de Madrid annonce que le marquis de Miraflores a fait les déclarations suivantes au Sénat et à la Chambre des députés :

Le ministère suivra une politique à lui, libérale et conservatrice, conforme aux lois et à la constitution. Il ne sollicitera l'appui de personne mais l'amitié de tous. Il demandera l'autorisation de percevoir les impôts sans préjudice d'une discussion ultérieure. Il retirera les projets de loi politiques pour les modifier. Il proposera, dans la prochaine législature, une solution définitive au sujet de la réforme constitutionnelle. Sa politique à l'extérieur sera

une politique de neutralité tout en maintenant le nom et le rang de l'Espagne. Le ministre a fait appel, en terminant, à la conciliation des partis.

La nuit dernière, 128 députés ont tenu une réunion. Ils ont décidé de rester fidèles au programme de l'union libérale.

La Gazette de Madrid publie le discours prononcé, le 9 avril, par M. le marquis de Miraflores à la chambre des Députés. Le ministre dit que le cabinet traitera d'égal à égal avec les nations amies, et qu'il résistera aux nations étrangères qui voudraient s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le cabinet s'efforcera de réparer l'injuste dédain du congrès de Vienne, qui a laissé au second rang l'Espagne de Philippe II, sans laquelle le congrès de Vienne n'aurait pas eu lieu. — Havas.

Les lettres de Constantinople, du 4 avril, constatent que le mouvement unitaire (catholique), en Bulgarie, fait des progrès. Sistowo s'est séparé du patriarcat grec; Temowo suivra prochainement cet exemple. Le vice-consul anglais, M. Stevens, s'est rendu à Alexandrie, chargé par sir H. Bulwer d'une mission particulière. Fuad Pacha a présenté un projet pour la formation d'une garde nationale turque. La Porte a défendu une représentation théâtrale en faveur des Polonais.

On annonce de Takou, comme imminent, un conflit entre Dost Mahomed et l'émir de Bokhara. Un agent russe venait d'arriver à Bokhara. — Havas.

On sait que M. l'abbé Mermet, missionnaire apostolique au Japon, a été l'objet d'une tentative d'assassinat, à laquelle heureusement il a survécu. Les auteurs de cet acte criminel, pris en flagrant délit, ont été relâchés par ordre des autorités japonaises.

Le ministre de France, M. Duchesne de Bellecourt, a protesté avec énergie contre ce déni de justice; mais, aux dernières dates, ses réclamations n'avaient pas eu de résultats, et les Européens étaient vus avec une grande jalousie par les indigènes. La corvette à vapeur le Dupleix, commandée par M. Massot, capitaine de frégate, était toujours au Japon pour protéger nos nationaux. (La France.)

Une dépêche de Trieste, annonce que par suite de l'attitude hostile aux étrangers prise par l'Empereur du Japon, l'amiral anglais Kupf s'est rendu avec plusieurs vaisseaux à Yeddo. — Havas.

Le roi de Madagascar, Radama II, voulant hâter la civilisation de son peuple et récompenser en même temps des services qui lui ont été rendus, a accordé à M. Lambert, par une charte en date des 9 novembre 1861 et 12 septembre 1862, le droit de former une société qui serait chargée de mettre en valeur et d'ex-

ploiter les richesses naturelles du son royaume.

L'Empereur, appréciant les avantages qui résulteraient, non-seulement pour le commerce maritime de la France, mais même pour celui de toute l'Europe, de l'établissement de relations commerciales régulières et suivies avec Madagascar, a chargé M. le baron Paul de Richemont, sénateur, de réunir les éléments de la compagnie qui aura pour objet l'exploitation des concessions accordées à M. Lambert. Suivant le vœu de Sa Majesté, une part dans l'entreprise a été réservée à des capitalistes étrangers appartenant aux pays destinés à entretenir les rapports les plus fréquents avec Madagascar. (Moniteur.)

Les nouvelles de Chine signalent l'arrivée et l'installation des nouveaux titulaires des consulats institués par le gouvernement de l'Empereur à Canton, Shang-Hai, Hong-Kong, Tsién-Tsin et Han-Keou. L'organisation définitive du service consulaire français en Chine offre désormais à notre commerce, dans ces parages, de précieuses garanties. L'avis qui amenait le consul de Han-Keou, ville située sur les bords du grand-fleuve Yeng-tse-Kiang, est le premier navire à vapeur français qui ait pénétré dans cette partie reculée de la Chine, appelée indubitablement, quand la guerre civile aura disparu de l'empire chinois, à une grande activité commerciale. (Moniteur.)

Nous recevons de Saigon, le 2 mars, des informations intéressantes que nous résumons ainsi.

Le vice-amiral Bonard a adressé au peuple annamite une proclamation destinée à le rassurer sur ses intentions. Il est dit, dans ce document, que la France entend respecter de la manière la plus absolue la propriété et la religion des indigènes, que les trois provinces de Bien-Hoa, de Gia-Dinh et de Mytho appartiennent désormais à l'Empereur des Français, qui s'attachera à faire le bonheur des habitants en les gouvernant avec justice et humanité; mais que le reste du pays conserve son souverain légitime, l'empereur Tu-Duc, de la dynastie Nguyen, dont la France restera toujours l'amie.

Cette proclamation a produit un très-bon effet; elle a détruit de nombreuses préventions.

Conformément à la demande du commerce de l'île de la Réunion, l'amiral Bonard a autorisé l'immigration des Annamites pour cette colonie. Un premier convoi de 120 hommes a été embarqué sur la Sirène. On pense que cet essai réussira et qu'il pourra avoir de très-heureuses conséquences.

M. le capitaine de vaisseau d'Harcourt, commandant de la frégate mixte la Renommée, est parti pour la France par le paquebot-poste du 25 février. Il a été remplacé dans son commandement par M. le capitaine de frégate Regreny.

troublé des deux frères rivaux... Marie d'Esparville...

Elle n'en était pas moins perdue pour André.

Pour l'autre, au contraire, pour son mari, elle devenait une garantie d'impunité.

Tout-à-coup un nouvel événement, un nouveau coup de foudre vint changer la face des choses.

Une seconde fois le feuillage s'écarta, à quelques pas en arrière de l'endroit vers lequel avait reculé le fils de Fulmen.

Un homme, un noir, se précipita soudainement sur lui et le frappa en pleine poitrine.

Ce nègre, c'était Boule-de-Neige.

— Lui, avoir coupé amarre... cria-t-il; moi pas son frère... Moi venger enfin les naufragés de la Méduse!

Et il brandissait avec un sauvage orgueil son long couteau rougi de sang.

L'époux de Marie d'Esparville était tombé sans un cri, sans un mouvement.

On s'empressa vers lui, on le releva...

Il était mort!

XXVI. — CONCLUSION.

Une année plus tard, un triple mariage se célé-

brait dans la principale église de Saint-Louis.

Emmanuel et Denise... Wilhelm Kummer et Lucie... André Lambert et Marie d'Esparville, qui, pour la seconde fois, redevenait marquise de Torrellas.

André avait été officiellement reconnu par son père.

C'était l'abbé Savinien qui officiait.

Au milieu de toute cette foule riche et titrée, j'avais ma place cependant, et l'une des premières encore... j'étais le témoin de mon capitaine. Il l'avait voulu ainsi, et sur son contrat de mariage on pourrait encore retrouver la signature de maître Courtade.

Durant quelques années, je restai au Sénégal avec cette nombreuse et bien-aimée famille; puis je revins en France avec elle.

C'est un malheur de vivre trop vieux; j'ai vu mourir tour à tour ceux que j'aimais.

Mais je ne suis pas oublié de leurs enfants ni de leurs petits-enfants.

Hier encore on est venu me visiter dans ma retraite.

Quelques mots encore sur les autres personnages de ce long récit.

Parmi les survivants de la Méduse, la plupart retourneront en Europe.

Quelques-uns demeureront au Sénégal.

Un même Boule-de-Neige, s'en retourna au désert avec les Ouadlins.

A son retour en France, M. de Chaumareys fut cité devant un conseil de guerre maritime; reconnu coupable d'avoir causé la perte de la frégate la Méduse, et, comme tel, condamné à trois ans de prison militaire, aux frais de la procédure et à être rayé de la liste des officiers de la marine française, dans laquelle il ne pouvait plus désormais servir.

Tel fut le châtement.

Quant aux récompenses, elles furent à peu près nulles pour tous ceux qui avaient montré du courage ou de l'habileté dans le sauvetage des naufragés.

Quant aux justes indemnités dues à ceux qui avaient souffert, il n'en fut pas même question.

Le gouvernement d'alors chercha, par tous les moyens possibles, à étouffer cette affaire, et se montra même cruel envers les quelques malheureux qui osèrent protester hautement au nom de tous.

L'histoire des persécutions qu'eurent à subir MM.

Corréard et Savigny pourraient en être au besoin la triste preuve.

Mais le temps a passé sur toutes ces choses, et nous ne sommes pas de ceux qui se plaisent aux récriminations envers des partis vaincus.

Disons seulement qu'il fallut que la charité publique vint en aide à tant de malheureux.

Une souscription de vingt mille francs allégea leurs misères.

Pour immortaliser leurs souffrances, ils ont eu le pinneau de Géricault.

Avec maître Courtade, il ne restait plus de cette lamentable catastrophe maritime que deux personnes: M. Griffon du Bellay, commissaire de marine, demeurant à Rochefort-sur-Mer, et M. Coudein, capitaine de vaisseau en retraite, à la Tremblade (Charente-Inférieure).

Ce sont aujourd'hui les deux derniers survivants du radeau de la Méduse.

Ch. DESLIS.

PIN.

ANNONCES LEGALES.
La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. GUÉRIN, huissier-audencier à Saumur.

VENTE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
Le samedi 18 avril 1863, à midi précis, il sera procédé, par le ministère de M. PLÉ, commissaire-priseur, sur la place du Marché de la ville de Saumur, à la vente publique aux enchères, de 6,699 kilogrammes de vesce noire et de 347 kilogrammes de vesce blanche.

On paiera comptant. (228)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DUPERRAY ET C^{ie}.
Les créanciers de la faillite des sieurs Duperray et Ferrand, ferblantiers, demeurant à Fontevault, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la Chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 22 avril courant, à midi, et qu'ils devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (229)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PUJOS.
Les créanciers de la faillite du sieur Pujos, ancien tailleur de l'École de cavalerie de Saumur, demeurant à Auch, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la Chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 21 avril courant, à midi, et qu'ils devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (230)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Trois hectares 27 ares de PRÉ, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.
S'adresser pour traiter à M. TOUCHALEAUME, notaire. (224)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

A VENDRE
UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.
S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

ON DEMANDE une DEMOISELLE et une APPRENTIE comme modistes.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
PETITE MAISON,
Sur terrasse et jardin, avec cour écurie et remise.
Située près la rue du Collège.
S'adresser à M. LATRAU jeune.

PORTION DE MAISON
A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
Rue Neuve-Beaurepaire.
S'adresser à M. LAURENT ZIBETTA, peintre. (156)

A LOUER
Présentement,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Bien distribuée, rue Royale, 31.
S'adresser au bureau du journal.

MAISONS A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean,
Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire.
S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

A LOUER
Présentement,
CHAMBRE GARNIE, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière.
S'adresser à M. ROBIN, coiffeur-parfumeur, dépositaire de pommandes, pour la vente en détail; abonnement à domicile. (205)

CABINET D'AFFAIRES
De M. FRANÇOIS PERCHER,
Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.
Rue du Marché-Noir, 21, maison Normandine, à Saumur.

M. GARREAU-MURAY,
Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS
Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.
Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfine.

CHOCOLAT DES GOURMETS
Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS
Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

DÉPOT DE SOUFRE
Pour le soufrage des vignes,
Chez M. PERALO,
A 30 fr. les 100 kilogrammes.
Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 30 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

EAU CONSERVATRICE
POUR LES VINS.
Cette eau a la propriété de rétablir les vins qui commencent à être piqués ou poussés, enlève le goût de fût et de moisi, dégraisse les vins blancs et les clarifie.
Dépôt chez COMMON, rue Saint-Jean. (225)

ON DEMANDE pour une maison de commerce UN DOMESTIQUE pour entrer de suite ou à la Saint-Jean.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE TOURS demande un jeune homme pour lui apprendre le commerce de mercerie et de bonneterie.
S'adresser au bureau du journal l'Echo Saumurois. (227)

MOYEN INFALLIBLE
POUR COMBATTRE
LA MALADIE DE LA VIGNE.
SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

GUÉRISON DE LA VIGNE.
MÉTHODE DU SOUFRAGE

Approuvée par le Comité Agricole de l'arrondissement de Saumur et publiée sous les auspices de l'Administration.

Par M. CADÉOT

Propriétaire à Dampierre, près Saumur.

Prix : { Un exemplaire 0 fr. 25 c.
Dix exemplaires 2

EN VENTE

Au bureau du journal;
Chez tous les libraires;
M^{me} Répart débitante de tabac,
Chouanière, fabricant du cornet d'aspersion, sur les Ponts.

REVUE DE L'ANJOU
ET
DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8^o, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

prix de l'abonnement 15 francs par an.

On s'inscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 11 MARS.			BOURSE DU 13 AVRIL.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862.	70 10	» 30	» 95	70 10	» 10	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	» 65	» »	98 50	1 »	» »
Obligations du Trésor.	460 »	5 »	» »	461 25	1 25	» »
Banque de France.	3375 »	» 5	» »	3375 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1485 »	» »	» »	1510 »	25 »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	1400 »	» »	» »
Crédit Agricole.	765 »	» »	» »	765 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	1447 50	20 »	» »	1480 »	32 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	717 50	» »	» »	715 »	» »	2 50
Orléans (estampillé).	1013 75	» »	» »	1020 »	6 25	» »
Orléans, nouveau.	835 »	» »	2 50	822 50	» »	12 50
Nord (actions anciennes).	1045 »	» »	» »	1050 »	5 »	» »
Est.	540 »	1 25	» »	538 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	1200 »	» »	10 »	1200 »	» »	» »
Midi.	777 50	10 »	» »	805 »	27 50	» »
Ouest.	532 50	» »	1 25	532 50	» »	» »
Genève.	426 25	» »	» »	426 25	» »	» »
Dauphiné.	450 »	5 »	» »	455 »	5 »	» »
Ardennes.	490 »	2 50	» »	» »	» »	» »
Algériens.	485 »	» »	» »	485 »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1875 »	5 »	» »	1880 »	5 »	» »
Canal de Suez.	555 »	2 50	» »	551 25	» »	3 75
C ^{ie} Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	507 50	1 25	» »	506 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	608 75	1 25	» »	607 50	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	470 »	10 »	» »	467 50	» »	2 50
Russes.	» »	» »	» »	431 25	» »	» »
Romains.	385 »	5 »	» »	382 50	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	970 »	15 »	» »	990 »	20 »	» »
Saragosse.	757 50	» »	2 50	757 50	» »	» »
Portugais.	547 50	» »	5 »	550 »	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315 »	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans.	310 »	» »	» »	307 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 »	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	» »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi.	301 25	» »	» »	300 »	» »	» »
Est.	298 75	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

L'ÉCHO DES TRIBUNAUX

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

Il paraît le MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le format des GRANDS JOURNAUX

ET NE COÛTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,